

**CONFERENCE REGIONALE D'ACCRA SUR  
L'UNIVERSALISATION DE LA CONVENTION SUR LES ARMES  
A SOUS-MUNITIONS**

**28-30 MAI 2012**

**SESSION II : UNIVERSALISATION DE LA CCM.**

**DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE**



**28 MAI 2012**

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Avant toute chose, qu'il me soit permis d'exprimer au nom du gouvernement togolais toute ma gratitude au gouvernement et au peuple frère du Ghana pour leur hospitalité et leur générosité légendaire.

Depuis notre arrivée dans cette belle et historique ville d'Accra, les hommes et les femmes que nous croisons, les mots adressés à notre endroit, les chants que nous entendons, nous rappellent que, malgré les frontières traversées, nous sommes toujours chez nous.

Je voudrais également dire merci à Catherine et à travers elle, la Zambie, co-organisateur de cette conférence, pour le magnifique travail de coordination qu'elle effectue.

Ma reconnaissance va également à la Norvège et à l'équipe du Programme des Nations unies pour le développement à Genève, notamment à Sarah, Estelle, Ben et Simona entre autres, qui ont permis la participation de plus de 60 délégués représentant environ 36 pays de l'Afrique sub saharienne.

Monsieur le Président,

Le Togo est heureux et honoré d'avoir été associé à l'organisation de cette conférence car pour mon gouvernement, il est impossible de rester les bras croisés face au désastre humanitaire que représente l'utilisation des armes à sous munitions dans le monde. Cet engagement reste et demeure l'un des axes prioritaires de notre politique internationale et nous entendons réaffirmer cette position partout où besoin sera en vue de marquer de façon positive notre présence au Conseil de Sécurité des Nations Unies durant les deux années à venir.

Pour rappel, mon pays abrite depuis plus de 25 ans, le Centre régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique (UNREC). Le Togo est également partie à tous les instruments pertinents du droit international humanitaire tels que les conventions de Genève et ses protocoles, la convention sur les armes classiques et ses protocoles I, II et III, la convention d'Ottawa sur les mines anti personnelles...

En ce qui concerne la convention qui fait l'objet de notre séjour à Accra, en l'occurrence, la convention d'Oslo sur les armes à sous munitions, l'implication du gouvernement togolais a été active et soutenue depuis les phases de négociation jusqu'à la signature le 03 décembre 2008 à Oslo.

Monsieur le Président,

Ma délégation est heureuse d'annoncer que les choses se sont particulièrement accélérées ces jours, s'agissant du processus de ratification. En effet, le 18 mai dernier, la Commission des relations extérieures de l'Assemblée nationale togolaise a donné un avis technique favorable à la ratification par le Togo, ce qui a permis à la plénière d'autoriser le Président de la République à ratifier la convention.

A ce stade, ma délégation voudrait remercier une fois encore la société civile, particulièrement la Coalition contre les armes à sous munitions et les autres parties prenantes pour leur inlassable travail de promotion de l'universalisation de la convention et qui a rendu possible ce résultat.

Mon gouvernement espère pouvoir compter sur cette synergie d'action pour, d'une part, parachever le processus de ratification et, d'autre part, internaliser et mettre en oeuvre la convention après la ratification.

Je vous remercie.